

Marie-Laure Grignet
 29/07/2020

URBANISTE

En bref...

L'urbaniste est la spécialiste de l'organisation de l'espace : elle réalise des documents, des plans qui prévoient et réglementent l'aménagement des villes, elle conduit des études d'impact liées aux projets de construction ou d'aménagement global d'un quartier. On lui confie également le suivi des projets retenus : elle coordonne alors le travail de chargés d'opérations et des différents services concernés au sein des collectivités. Elle doit avoir des connaissances dans des domaines très variés (droit, géographie, économie, sociologie...) pour aider les élus à décider des projets d'aménagement et à faire réaliser ces derniers.

Dans le détail...

La spécialiste de l'organisation de la ville

L'urbanisme est la discipline qui s'intéresse à l'aménagement des espaces urbains, afin d'en améliorer l'organisation des fonctions (habitat, activité économique, loisirs, déplacements...) et le cadre de vie tout en préservant l'environnement. L'urbaniste en est la spécialiste. Elle peut être sollicitée à différentes étapes : réalisation d'un diagnostic, conception, réalisation et suivi de projets.

Le territoire concerné peut être un quartier, une commune rurale ou urbaine, une agglomération ou même une région... et le projet peut concerner par exemple :

- la rénovation globale d'un quartier (logements, équipement public, desserte...)
- l'amélioration de l'habitat
- l'organisation des transports
- la réglementation et l'instruction du droit des sols...

L'urbaniste est une créative et une conseillère qui aide les élus locaux, les services techniques de collectivités, les administrations... à prendre des décisions.

Définir des grandes orientations d'aménagement

En urbanisme réglementaire, l'urbaniste produit les documents publics qui définissent les grandes orientations d'aménagement sur un périmètre donné : aujourd'hui, chaque commune d'une certaine importance doit disposer d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui décrit et cartographie son projet de développement sur plusieurs années. Ce plan définit très concrètement la fonction de différentes zones : logement, activité économique, loisirs, espaces naturels, réserves foncières... Il précise les objectifs et contraintes de chaque zone : constructibilité, densité d'occupation, gabarit des constructions... Il prévoit également les modalités de desserte et de communication entre elles (type de voirie, réseaux de transports en commun...).

Concevoir et organiser des opérations concrètes

En urbanisme de projets, l'urbaniste conçoit et organise les opérations plus ponctuelles traduisant sur le terrain les orientations définies dans les documents d'urbanisme, comme par exemple la création d'une salle de spectacle, la reconversion d'un site industriel, la rénovation d'un quartier de banlieue ou l'aménagement d'un grand boulevard...

Comme programmiste, elle analyse par exemple les besoins que devra couvrir un nouvel équipement (une piscine...), étudie les spécifications techniques et normes auxquelles celui-ci devra répondre... Elle peut également faire réaliser une étude d'impact pour évaluer les conséquences d'un aménagement (sur les transports, le marché du logement...).

Un préalable : la collecte d'information et la rencontre des acteurs locaux

Dans ces missions d'études, l'urbaniste commence par rassembler les informations sur les enjeux auxquels le territoire est et sera confronté dans les années à venir. Elle peut mobiliser les travaux d'un chargé d'études socioéconomiques sur la population, l'habitat, l'activité économique... Elle consulte les études réalisées par un sociologue, s'intéresse à la géographie du lieu, à l'environnement, utilise des cartes et des plans... Elle interroge les élus, les responsables de la vie économique et sociale... organise et anime des réunions de travail. Elle fait également le lien entre les élus et les usagers (habitants, commerçants...) en développant des méthodes de concertation pour recueillir les avis et associer la population...

Elle synthétise et hiérarchise les informations recueillies pour élaborer des propositions qui tiennent compte à la fois de l'existant, des objectifs des élus, des attentes de la population, du budget mobilisable... Elle indique les contraintes techniques et réglementaires, présente les avantages et inconvénients des options possibles en les argumentant.

L'urbanisme "opérationnel" : coordonner des équipes et faire face aux aléas de chantier

En urbanisme opérationnel, l'urbaniste assure la réalisation concrète des projets d'aménagement qui ont été décidés. Ici, elle coordonne l'action de partenaires plus ou moins nombreux : sociétés d'aménagement foncier, promoteurs immobiliers, organismes HLM, services techniques des collectivités locales, services sociaux... Elle a comme interlocuteurs principaux les élus, le directeur de l'urbanisme ou le responsable des services techniques de la commune, un architecte, un concepteur-paysagiste, les entreprises de BTP, les services de l'Etat, les représentants de la vie locale...

Au quotidien, avec l'appui de chargés d'opérations en urbanisme, elle organise concrètement le bon déroulement des travaux, règle les problèmes juridiques et techniques, fait circuler l'information entre les intervenants, trouve des solutions aux nuisances générées par les chantiers...

Connaissances pointues et variées, aptitudes relationnelles et en communication

Les projets suivis par l'urbaniste ont à la fois une dimension économique, sociale, spatiale, environnementale, technique et juridique... C'est là que résident leur intérêt et leur complexité !

Le métier demande donc une grande culture générale et des connaissances plus spécifiques, qu'il faut mettre à jour en permanence et savoir synthétiser.

Des aptitudes relationnelles et en matière de communication sont également indispensables, que ce soit pour :

- "éclairer" les décideurs
- sensibiliser les acteurs concernés par un projet et ses enjeux
- défendre l'intérêt d'un aménagement auprès des habitants
- faire travailler ensemble des professionnels de disciplines variées...

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Bac + 5 ans de formation

L'urbanisme étant à la croisée de différents domaines, plusieurs parcours peuvent mener au métier.

Une solide formation de base dans une spécialité est indispensable : cela peut être en architecture, géographie, économie, sciences politiques, droit... La spécialisation en urbanisme ou en aménagement n'intervient qu'à partir de la licence ou du master.

La filière universitaire propose des cursus de type :

- licences professionnelles "aménagement du territoire" et/ou "urbanisme" qui visent une insertion professionnelle directe, sur des postes d'assistant d'études au sein des collectivités territoriales pour l'instruction du droit des sols.
- masters professionnels autour de l'une de ces deux thématiques, proposés dans des écoles ou instituts d'urbanisme rattachés à certaines universités comme à Bordeaux (33), Grenoble (38), Lyon 2 (69), Marne-La-Vallée (77)...

A Bac + 5, d'autres cursus conduisent au métier :

- les formations dans certaines écoles nationales supérieures d'architecture qui proposent en fin de cycle des spécialisations en urbanisme, celles-ci orientant surtout vers l'urbanisme opérationnel (conception et programmation).
- les formations dans des écoles d'ingénieurs, également en fin de cycle, à l'Ecole Nationale des

Ponts et Chaussées, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE, Vaulx-en-Velin, 69), l'INSA à Lyon (69) et Rennes (35), à Polytech Tours (37)...

- l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC à Cergy-Pontoise, 95)...

Dans la fonction publique territoriale, on accède au métier par le concours "d'ingénieur territorial", dans la spécialité "urbanisme et aménagement". Celui-ci est ouvert aux architectes, et ingénieurs...

Dans la fonction publique d'Etat, le concours d'"architecte et urbaniste de l'Etat" propose deux options : "urbanisme, aménagement" et "patrimoine architectural, urbain et paysager". Le concours externe est ouvert aux architectes diplômés ou titulaires d'un diplôme équivalent, mais les postes offerts chaque année sont peu nombreux.

Un groupement d'organismes représentatifs de la discipline a pris en charge l'harmonisation de la reconnaissance du métier. L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) attribue la certification "d'urbaniste qualifié" sous des conditions particulières de formation et d'expérience. En effet, c'est tout autant l'expérience professionnelle (en tant qu'assistant, chargé d'études, chargé de mission) que le diplôme, qui permettent de développer toutes les compétences d'un urbaniste.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : F1101, Architecture du BTP et du paysage

RNCP : K1802, Développement local

RNCP : K2401, Recherche en sciences de l'homme et de la société

S'informer sur la VAE

<http://www.vae.gouv.fr>

Sites formations

ENPC Ecole des Ponts Paristech - Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

<http://www.enpc.fr>

ENTPE Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

<https://www.entpe.fr>

Présentation de l'école, ses formations, les métiers exercés par les diplômés...

ESSEC Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales

<https://www.essec.edu>

INSA Instituts Nationaux des Sciences Appliquées

<http://www.groupe-insa.fr>

Site portail des différentes écoles INSA en France...

Polytech Tours

<https://polytech.univ-tours.fr>

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre 1800 et 2100 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 5000 et 6000 euros brut en fin de carrière.

Les revenus varient sensiblement, notamment en fin de carrière, selon le mode d'exercice du métier : salarié du secteur privé, consultant indépendant, fonctionnaire territorial ou agent de la fonction publique d'Etat.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale dans la moyenne

Les urbanistes au sens large (chargés d'études, concepteurs, chefs de projet, chargés d'opérations...) seraient environ 20.000 selon le Collectif national des jeunes urbanistes.

Dans la fonction publique ou le parapublic (plus de la moitié des emplois), les urbanistes interviennent dans les services techniques ou administratifs des collectivités locales, dans les agences d'urbanisme des grandes agglomérations, les services de l'Etat, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), les Conseils en Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)... La plupart des postes dans les collectivités locales sont sous statut de contractuel et non pas de fonctionnaire titulaire.

Dans le privé, les urbanistes exercent au sein de bureaux d'études, de cabinets d'architecture et d'urbanisme, de sociétés d'économie mixte (SEM)... et sont alors salariés de la structure. Ils sont plus rares à exercer en libéral, comme consultants extérieurs auprès d'une clientèle publique et privée. Ils restent cependant quasiment toujours prestataires pour une maîtrise d'ouvrage publique ou parapublique.

Tous contextes d'exercice cumulés, le marché de l'emploi reste étroit, mais l'insertion professionnelle semble relativement rapide. Celle-ci provient aussi bien des réponses d'annonces de recruteurs que des embauches faisant suite à un stage dans la structure. Les contrats à durée déterminée concernent cependant une part non négligeable des offres (presque la moitié).

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Profession libérale

Micro-entrepreneur

Chef d'entreprise

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- F1101 : Architecture du BTP et du paysage : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=F1101>

- K1802 : Développement local : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=K1802>

- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=K2401>

Agence pour l'emploi des cadres :

APEC : [https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html#/emploi?](https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html#/emploi?sortsType=SCORE&sortsDirection=DESCENDING&motsCles=urbaniste%20OU%20urbanisme&fonctions=101831)

sortsType=SCORE&sortsDirection=DESCENDING&motsCles=urbaniste OU urbanisme&fonctions=101831

Site(s) utile(s) :

Batiactu emploi : <https://emploi.batiactu.com>

Familles d'intérêts

Sciences

Sous-famille : *Sciences humaines*

Technique

Sous-famille : *Conception technique - Suivi de fabrication*

Domaine professionnel

Bâtiment, Travaux publics, Immobilier

Sous-domaine : *Urbanisme, Développement local*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Pas ou peu de dépense physique

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaire supérieur à la moyenne

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air

CAPACITÉS PHYSIQUES

Rester assis plusieurs heures

Intérieur

Parler

Milieu de travail

Entendre

Milieu de travail standard

Voir

Autres appellations du métier

Architecte Urbaniste de l'Etat (AUE)	cheffe de projet urbanisme et aménagement
chargée d'études en programmation urbaine	coordinatrice de projets urbains
chargée d'études en urbanisme	ingénieure du génie urbain
chargée d'opérations d'aménagement	ingénieure urbaniste
chargée de mission urbanisme et aménagement	programmiste urbain

*Documentation***ONISEP**

- Parcours : Les métiers du bâtiment et des travaux publics - Kiosque : Bâtiment, Travaux publics, Architecture, Urbanisme...

- Parcours : Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage - Kiosque : Bâtiment, Travaux publics, Architecture, Urbanisme...

ROME

- F1101 : Architecture du BTP et du paysage : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=F1101&domaine=Candidat>

- K1802 : Développement local : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K1802&domaine=Candidat>

- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=K2401&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.01 : Travailler dans la fonction publique d'Etat : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.01>

- Actuel CIDJ 2.02 : Travailler dans la fonction publique territoriale : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.02>

- Actuel CIDJ 2.879 : Les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.879>

*Sites utiles***ACAD Association des Consultants en Aménagement et Développement des territoires**

<https://www.acad.asso.fr>

Lieu de rencontre et de réflexion de consultants indépendants, offres d'emploi...

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités Territoriales

<http://www.urbanistesdesterritoires.com>

Regroupe les urbanistes de la fonction publique territoriale.

FNAU Fédération Nationale des Agences d'urbanisme

<http://www.fnau.org>

Description des activités des agences d'urbanisme, recrutements...

FNCAUE Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'urbanisme et d'Environnement

<http://www.fncaue.com>

Présentation de l'activité du réseau des CAUE, offres de stage ou d'emploi...

IR-DSU Inter-Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain

<http://www.irdsu.net>

Actualités sur la politique de la ville, bourse d'emploi pour les métiers du développement social urbain, de la politique de la ville...

OPQU Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

<https://www.opqu.org>

Informations sur la procédure de qualification, annuaire des urbanistes qualifiés, interviews de professionnels présentant leur activité en vidéo...

SFU Société Française des Urbanistes

<http://www.urbaniste.com>

L'enseignement de l'urbanisme, liste des urbanistes, liens vers d'autres sites...

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés